

## **Lettre ouverte du Conseil Administration de l'Uriopss Hauts de France Numéro 3**

*En cette période de crise, le Conseil d'Administration de l'Uriopss se réunit chaque semaine depuis le 19 mars.*

*Afin de faire connaître ses positions mais également de contribuer utilement à la gestion de la crise sanitaire, il a décidé de publier chaque semaine une lettre ouverte à destination de l'ensemble des acteurs, qu'ils soient associatifs ou pouvoirs publics.*

### **La mise en œuvre du déconfinement**

---

Dans la suite des annonces gouvernementales, la mise en œuvre du déconfinement a été enclenchée. La région des Hauts de France fait partie des zones dites rouges de sorte que ce déconfinement se fait de façon plus lente.

Un certain nombre d'établissements ont pu envisager leur réouverture à la condition de la formalisation d'un Plan de Reprise d'Activité (PRA). Les délais indiqués par les autorités nationales et relayés par les services de l'état déconcentrés ont été trop courts.

Les modalités demandées aux associations témoignent d'une forme de méconnaissance et d'un défaut de reconnaissance des modes de fonctionnement quotidien et de la réalité de terrain dans le contexte actuel.

L'ARS, après échange avec les acteurs, a adapté les modalités de prise en compte de ces PRA.

Des incertitudes nombreuses pèsent encore sur les modalités de déconfinement pour des structures d'hébergement notamment. Les consignes arrivent progressivement.

Si l'on peut aisément comprendre l'ajustement permanent demandé aux pouvoirs publics par cette crise, il est également nécessaire de rappeler que les incertitudes pèsent sur les associations qui sont en contact quotidien avec les personnes accompagnées, les familles et les professionnels et doivent répondre à leurs questionnements et attentes légitimes.

La question de la responsabilité, récurrente depuis le début de cette crise, se pose à nouveau puisque les décisions relatives au déconfinement sont, comme pour nombre de sujets, renvoyées à la responsabilité des associations.

A l'heure où l'on voit d'ores et déjà apparaître des premières plaintes de familles contre des établissements médicosociaux, il y a urgence à ce que cette question de la responsabilité fasse l'objet d'un échange de fond et soit partagée entre les différents acteurs.

### **Les perspectives de « l'après »**

---

L'ensemble des acteurs entame aujourd'hui une réflexion sur les perspectives de l'après COVID.

Au 1<sup>er</sup> rang, la question de l'impact de la crise sanitaire pour les personnes, en particulier les plus précaires, se pose.

Comme nous l'évoquions dans une précédente lettre ouverte, les conséquences économiques seront massives et font craindre des conditions encore dégradées pour certaines personnes. L'adaptation et le renforcement de la stratégie de lutte contre la pauvreté deviennent un impératif.

Des solidarités de proximité se sont développées par des interventions ou mobilisation d'habitants. Le plus souvent, ces solidarités se sont développées en parallèle de l'activité des établissements et services et ont peu touché le cœur de métier des associations. Il importe de réfléchir à la façon de faire perdurer ces solidarités de proximité de façon articulée avec les actions plus instituées des acteurs associatifs.

La crise sanitaire a eu un impact économique fort pour notre secteur. Par ailleurs, les professionnels ont été mis à rude épreuve mais ont été présents. Les moyens donnés au secteur associatif pour apporter un accompagnement de qualité aux personnes mais aussi des conditions de travail adaptés aux professionnels devront être abordés.

Enfin, une réflexion sur l'architecture de notre système social au sens large sera également à mener, en partant des retours d'expérience de cette crise sanitaire. Les enjeux de décloisonnement, de modes relations acteurs institutionnels/acteurs associatifs, mais aussi de territorialisation de l'action publique et de coordination des acteurs sont à souligner.

Au-delà de ces aspects, nous devons veiller à ce que cette crise n'amène pas à un accroissement du contrôle et de la dimension réglementaire pour les établissements. Au contraire, il nous semble plus que jamais nécessaire d'établir un mode de relation réellement partenarial entre associations et acteurs institutionnels.

Voici quelques-uns des sujets que le Conseil d'Administration a prévu de mettre au travail et développera dans les prochaines semaines. N'hésitez pas à nous transmettre toute contribution que vous jugerez utile dans cette perspective.